

Infos Pratiques

Vous désirez servir les autres et ressentir l'utilité de votre action. Devenir sapeur-pompier, c'est s'engager en faveur de valeurs essentielles telles que la solidarité et le civisme. Rejoignez une équipe dynamique et engagée pour mettre en pratique l'altruisme, l'esprit d'équipe et le sens du devoir. Ensemble, préservons nos services de proximité !

Comment rejoindre l'équipe de sapeurs pompiers?

Types d'engagement

- Engagement toutes missions (secours à personnes, incendie, opérations diverses)
- Engagement différencié (Uniquement secours à personnes)

Conditions d'engagement

L'engagement de sapeur-pompier volontaire est subordonné aux conditions suivantes :

- Être âgé de seize ans minimum
- Produire une déclaration manuscrite par laquelle l'intéressé déclare jouir de ses droits civiques et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- S'engager à exercer son activité de sapeur-pompier volontaire avec obéissance, discrétion et responsabilité, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur
- Se trouver en position régulière au regard des dispositions du code du service national

A qui s'adresser?

Contactez l'Adjudant-Chef Benoît BRUANDET
pour disposer de tous les renseignements
benoit.bruandet@sdis41.fr
06.89.01.08.34

Dépôt des candidatures

Sessions	dates limites dépôt de dossiers	Dates matinée de recrutement
1er trimestre	15/12/2023	13/01/2024
2ème trimestre	08/03/2024	06/04/2024
3ème trimestre	31/05/2024	29/06/2024
4ème trimestre	30/08/2024	05/10/2024

Epreuves

Engagement toutes missions (SUAP-INC-OD)

Epreuve Luc léger Homme : Palier 6
Femme : Palier 5

Mise en situation SUAP :
1 montée de marches sur 4 étages de la maison à feu du CFIS avec un sac PS porté sur le dos et dans chaque main, un défibrillateur et un aspirateur à mucosités

Mise en situation (remplacement des pompes)

Mise en situation INC : 1 montée de marches sur 6 étages de la maison à feu du CFIS avec un sac PS porté sur le dos et un tuyau dans chaque main.

Engagement différencié (SUAP)

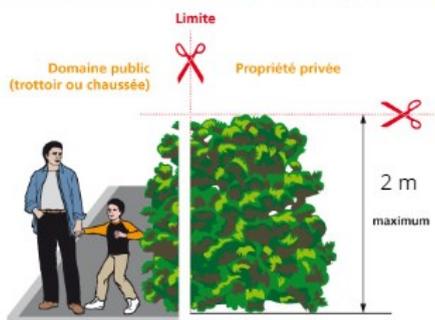
Epreuve Luc léger Homme : Palier 5
Femme : Palier 4

Mise en situation SUAP :
1 montée de marches sur 4 étages de la maison à feu du CFIS avec un sac PS porté sur le dos, et dans chaque main, un défibrillateur et un aspirateur à mucosités

Mise en situation (remplacement des pompes)

Les bons gestes citoyen...

Elagage et entretien des haies en bordure des voies publiques



Les haies des particuliers doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres.

L'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire ou locataire, qui doit veiller à ce que la végétalisation ne dépasse pas de sa clôture afin de sécuriser la voie publique.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit



A votre disposition :

- La plate-forme à Chaumont
- Les déchèteries de la communauté de communes

Infos horaires d'ouverture sur le site internet de la commune



Les horaires de bricolage et jardinage

Du lundi au vendredi : de 8H30 à 19H00
Le samedi : de 9H00 à 12H00 et de 15h00 à 19H00
Dimanche et jours fériés : de 10H00 à 12H00